



## Congrès SNNA-FO

Octobre 2012

### Améliorer et défendre le statut IESSA

**Les services techniques ont connu et sont amenés à connaître encore d'importants changements dans leur organisation et dans leur mode de fonctionnement. Les IESSA ont été très fortement et systématiquement mis à contribution dans l'accompagnement de ces évolutions.**

Le contexte de construction européenne (FABEC), la coopération opérationnelle renforcée et les projets techniques associés (SESAR, 4-flight, CSSIP, Data-link...) nécessiteront encore pour de nombreuses années une implication forte des personnels techniques et un effort particulier des IESSA.

Nous devons, pour ce faire, maintenir un haut niveau de compétence des agents et assurer la présence de services techniques forts. Ces objectifs sont primordiaux et doivent être atteints dans l'ensemble des domaines d'exercice des IESSA (R&D, CNS, ATM, maintenance...).

**Le principe défendu par FO est le maintien de la diversité des tâches et des fonctions dévolues aux IESSA.** Le statut et l'appartenance à la Fonction Publique sont des garanties indispensables pour rendre un service public de qualité indépendant des lois de la concurrence et basé sur la sécurité et le respect de l'environnement.

Dans ce cadre, le SNNA-FO défendra :

#### Mobilité

- **Maintien du droit à la mobilité fonctionnelle et géographique** avec une politique d'affectation des ressources claire et permettant de véritables choix professionnels tout au long de la carrière,
- **maintien d'AVE à recouvrement sur les postes d'encadrement et d'expertise dans tous les domaines de compétence des IESSA.**

#### Refonte EVS

- **Une nouvelle grille EVS devra uniformiser le montant des primes de tous les sites, revaloriser les fonctions d'expertise et de formation et prendre en compte les évolutions à venir.**





## Métiers et fonctions

Le SNNA-FO défend :

- le maintien de la totalité des fonctions des IESSA dans l'ensemble des domaines d'exercice (Recherche et Développement, CNS, ATM ...), expertise, maintenance opérationnelle, maintenance spécialisée, étude et gestion de projet, encadrement, formation ;
- la qualité du service rendu (**sécurité et régularité**) en refusant la réduction du périmètre, du niveau d'intervention et des postes de maintenance opérationnelle.

Le SNNA-FO s'oppose :

- à la fusion des fonctions MO/MS ;
- à la politique d'externalisation de la maîtrise technique des systèmes de la navigation aérienne et de l'implication de plus en plus importante de l'industriel dans les maintenances et en particulier dans les salles techniques ;
- à la centralisation des supervisions des systèmes CNS.

## Statut et Emplois fonctionnels

- La création d'un 4ème grade fonctionnel HEA et l'élargissement des fonctions permettant d'y accéder (un grade est acquis contrairement à un emploi fonctionnel qui est à durée limitée).  
L'obtention de ce 4ème grade est d'autant plus cruciale aujourd'hui que, contrairement au discours tenu par l'administration, la sur-cotisation n'est pas possible ! L'administration avait affirmé que les agents n'étant plus affectés sur un emploi fonctionnel au moment de leur départ en retraite pouvaient cotiser volontairement sur la différence indiciaire et bénéficier ainsi du dernier échelon détenu dans l'emploi fonctionnel pour le calcul de leur pension ;
- respect du droit de grève et des textes régissant le service minimum.

## Formation et recrutement

- Le maintien du rôle prépondérant de l'ENAC dans la formation initiale et continue ;
- la reconnaissance du rôle des enseignants à l'ENAC (accès emplois fonctionnels facilité et HEA) ;
- l'amélioration du maintien de compétence (A.E. et P.L.F.) dans tous les services ;
- le renforcement du recrutement pour faire face aux besoins actuels et futurs des services (formation continue, anticipation des départs en retraite, charge de travail, nouveaux défis techniques, évolutions réglementaires, FABEC, fonctions d'expertise...).

## Retraite

Le SNNA-FO exige la création d'un mécanisme d'allocation temporaire de complément retraite, avec création d'un fonds spécifique garanti par l'Etat, au profit de tous les personnels et la bonification d'annuités retraites pour les agents ayant effectué de la MO.

En parallèle, le dispositif NBI doit être maintenu et amélioré.

Motion adoptée à l'unanimité le 18 octobre 2012.

